

**Préavis municipal n° 9 relatif à une
demande de crédit de
CHF 60'000.-- destiné à financer le
remplacement et le renforcement de
la conduite d'eau sous pression au
lieu-dit "Les Sâles".**

Date proposée pour la séance de commission:

- jeudi 25 août 2016 à 19h30
Ch. du Montoly 1: salle Mont-Blanc (2^e étage)

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

En décembre 2014, la municipalité a accepté le morcellement de la parcelle n° 989 sise au lieu-dit Les Sâles à Gland. Ce fractionnement avait pour but de séparer la surface viticole de la surface habitable en deux parcelles distinctes. Par la suite, des travaux d'agrandissement et de transformations intérieures du bâtiment situé sur la nouvelle parcelle n° 989 ont débuté en septembre 2015. A cette date, le bureau Christen Architectes SA a contacté le service infrastructures et environnement (SIE) afin de connaître les caractéristiques de la conduite d'alimentation en eau potable installée sous le chemin des Sâles.

Les archives papiers et informatiques étant inexistantes pour ce secteur, le SIE a procédé, au mois d'octobre 2015, à des investigations afin de déterminer les caractéristiques de cette conduite. Les sondages entrepris à cette occasion ont révélé qu'il s'agissait d'une canalisation en polyéthylène (PE) de 63 mm de diamètre. Ce constat a permis de vérifier que les infrastructures existantes étaient suffisantes pour permettre de subvenir aux besoins en eau de boisson dans ce secteur.

Or, lors des travaux de raccordements privés du bâtiment fin avril 2016, nous avons découvert que le diamètre de ladite conduite n'était pas uniforme sur toute la longueur. En effet, le dernier tronçon se trouve être en PE de diamètre 25 mm. Il s'avère que cet équipement n'est pas suffisant pour répondre aux besoins en eau de ce périmètre, notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants, tant du point de vue du débit que de la pression.

Pour mémoire, nous vous rappelons que la Ville de Gland, en tant que distributeur d'eau potable, est tenue de fournir de l'eau en quantité et en qualité suffisante sur l'entier de son territoire. En outre, les travaux dans le bâtiment précité sont terminés et les résidents y habitent depuis début août 2016. En l'état, ils ne disposent pas de suffisamment d'eau potable et cette situation ne peut être remédiée que par le remplacement de cette conduite. Au vu de l'urgence, la municipalité a souhaité lancer une étude afin de réaliser un projet permettant d'améliorer les conditions hydrauliques dans ce secteur et ainsi de répondre à notre obligation de fournir de l'eau de boisson. Ce projet fait l'objet du présent préavis et vous est détaillé ci-dessous.

Situation actuelle

Les parcelles n° 988 et 989 sont situées à l'extrémité nord de la Ville de Gland. Elles sont actuellement alimentées en eau par la Ville au moyen d'une conduite en PE de diamètre 25 mm sur environ 130 m. Il est important de souligner que cette conduite demeure l'unique moyen de distribution d'eau desservant ces deux habitations.



Figure 1: plan de situation.

En rouge:
conduite en PE 25 mm.

En rose:
parcelle n° 988.

En jaune:
parcelle n° 989.

Projet

Au vu de l'absence de défense incendie dans ce secteur, le SIE a étudié la mise en place d'une borne hydrante au droit des habitations. Cette variante a finalement été abandonnée. En effet, selon les valeurs calculées par notre bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann, les performances hydrauliques sont trop faibles pour la défense incendie. De plus, ce secteur est sécurisé par les réseaux voisins des communes de Vich et Begnins, situées à quelques centaines de mètres.

Le projet tel que retenu et finalement présenté, consiste à remplacer la conduite 25 mm existante sur un tronçon de 126 m, par la mise en place d'une conduite en PE 63 mm. Pour réaliser ces travaux, une fouille sera ouverte dans le chemin des Sâles.

Conformément aux plans de gestion de nos différentes infrastructures communales, seule la conduite d'approvisionnement en eau potable doit être considérée dans le cadre de ce projet. En effet, ni le plan général d'évacuation des eaux, ni le plan quinquennal d'entretien du réseau routier ne préconisent des interventions importantes à court et à moyen terme dans ce secteur.

Emprises

La réalisation de ces travaux est intégralement prévue sur le domaine public n° 57, propriété de la Ville de Gland et ne nécessite aucune emprise sur un terrain privé. Ces travaux sont planifiés pour le 4^e trimestre 2016 et dureront approximativement deux mois.

Coût des travaux

Le coût de ces travaux est défini sur la base de soumissions rentrées selon une procédure sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics. Il se résume comme suit:

Travaux de génie civil, remplacement de la conduite	CHF	35'000. --
Travaux d'appareillage	CHF	6'000. --
Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF	10'000. --
Divers et imprévus	CHF	4'000. --
Sous-total HT	CHF	55'000. --
TVA 8% (arrondie à)	CHF	5'000. --
Coût total des travaux, TTC	CHF	60'000. --

Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti immédiatement.

En outre, s'agissant de travaux concernant le réseau d'eau potable, nous rappelons que ces derniers seront comptabilisés sur le compte affecté au service des eaux.

Conclusion

Vu l'urgence de la situation, la municipalité demande que ce préavis soit traité en une seule lecture afin que les travaux puissent être réalisés cette année encore.

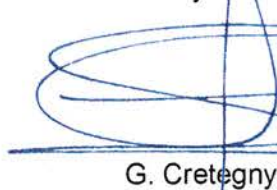
Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu
- le préavis municipal n° 9 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.-- destiné à financer le remplacement et le renforcement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit "Les Sâles";
- ouï
- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I.
- d'accorder un crédit de CHF 60'000.-- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:


G. Cretegny



Le secrétaire:


D. Gaiani